

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008082

Signataire : PC

OBJET :Versement d'une subvention aux victimes du tremblement de terre en Chine et du cyclone en Birmanie.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant que de nombreux dégâts matériels ont été occasionnés par le tremblement de terre en Chine et le cyclone en Birmanie,

Considérant que l'on déplore des quantités de blessés et de disparus suite à ces phénomènes,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Dans le cadre de la solidarité avec les victimes de ces 2 catastrophes, alloue une subvention aux associations suivantes :

Pour ce qui est de la Chine la subvention est ainsi répartie :

- Secours Populaire Français : 1500 €
- Croix rouge : 1500 €
- Action contre la faim : 1500 €

Pour ce qui est de la Birmanie les 4500 € répartis de la même façon seront libérés quand il sera certain que l'aide arrivera bien aux populations.

Le Maire